

Bachelier en Animation 3D et effets spéciaux (VFX)

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 43

Fax : +32 (0) 65 40 41 53

Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 12 Anglais du cinéma			
Ancien Code	ARAN1B12ANI	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XODM1120		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Bruno PAGANELLI (bruno.paganelli@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours poursuit sur la lancée de celui du premier quadrimestre. Il traitera essentiellement des aspects de la pré-production.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit**

- 1.A Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, un avis sur un projet, une réalisation, un événement.
- 1.B Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept.
- 1.C Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs.
- 1.D Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit.
- 1.E Acquérir et développer son esprit critique.
- 1.F Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE l'étudiant aura acquis les savoir-faire correspondant au niveau A2/B1 du cadre européen de référence :

- I. - comprendre les points essentiels d'un message oral prononcé avec l'accent anglais standard ou des accents étrangers sur un sujet relevant du monde du cinéma en général et de l'animation en particulier
- II. - distinguer les éléments d'un message écrit général relevant des domaines précités
- III. - communiquer en groupe et de manière individuelle sur des sujets liés aux domaines de l'animation
- IV. - produire des messages écrits sur des sujets de cinématographie

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Contenu

Dans le but de soutenir et servir les UE principales des étudiants, ceux-ci travailleront des lexiques spécifiques directement liés à leur formation (Animation 3D et VFX).

Cette unité visera l'élargissement du lexique lié au langage cinématographique, les étudiants apprendront le lexique lié à la lecture ou la création d'un scénario (réception et production), la promotion de son idée auprès d'un producteur éventuel ("pitch" et "logline"), la critique d'un film. Critique d'un court-métrage, les techniques de présentation devant public.

Parallèlement, l'étude du vocabulaire général (non spécifiquement cinématographique) permettra de s'exprimer dans des domaines connexes. Les débats se multiplient au deuxième quadrimestre toujours dans l'idée de permettre aux étudiants d'acquérir de l'aisance à l'oral.

Les contraintes médicales générales ou individuelles peuvent exiger le basculement de ce cours vers l'enseignement en distanciel.

Dans ce cas, les plateformes ConnectED (et/ou Moodle), MS Teams et Wooclap seront utilisées, avec maintien de tests en ligne réguliers.

Démarches d'apprentissage

- Approche du "learning by doing" (apprendre en faisant)

Les étudiants seront plongés dans un contexte immersif via des textes, des médias divers traitant de leur domaine afin d'ensuite être interrogés sur le contenu de ces documents ou médias. Les étudiants devront produire de l'écrit et de l'oral sur base de ces documents et/ou médias. Des débats seront organisés sur base de ces expériences immersives de sorte à déployer leur aisance à l'oral.

- Évaluation continuée (70% des points)
- Mise à disposition de ressources via la plateforme ConnectED et/ou Moodle

Dispositifs d'aide à la réussite

- Poursuite du cours de rémédiation pour les étudiants sans connaissances préalables.
- Interrogations fréquentes
- Modules d'exercices d'accompagnement ciblés pour l'auto-apprentissage.
- Feedback personnel possible sur demande de l'étudiant

Sources et références

BEANE, Andy : 3D Animation Essentials, Indianapolis, 2012

Références Internet diverses (médias, vidéos, textes divers traitant du domaine spécifique de l'étudiant - Animation 3D et/ou VFX)

Textes ou médias proposés par les professeurs des UE principales

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Site ConnectED et/ou Moodle comportant les médias et fichiers audio au video ainsi que les divers textes scientifiques ou de presse traitant de l'animation 3D et/ou des VFX

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation continue représentera 70% des points, l'examen comptera pour 30%.

Un dossier de production en anglais sera demandé à la fin de la période d'évaluation continue en concordance avec l'UE français et histoire de l'art.

Ce dossier de production sera évalué pendant l'évaluation continue et entrera dans la note globale de l'évaluation continue qui représente 70%.

La défense du dossier de production sera en anglais et constituera l'examen oral de 30%

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	70		0
Période d'évaluation			Exo	30	Exm	100

Evc = Évaluation continue, Exo = Examen oral, Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Tous les travaux doivent être remis exclusivement par la plateforme ConnectED et/ ou Moodle. Aucun dépôt tardif sera toléré. Toute absence à une interrogation sans motif valable sera sanctionnée d'un zéro.

Le travail journalier est neutralisé au Q3.

Un examen non présenté sans motif valable sera sanctionné d'un zéro pour autant qu'il existe du travail journalier (Q2). L'absence à l'examen (ou une partie de celui-ci) au Q3 entraînera l'absence de note et la mention "pas présenté" pour l'UE.

Le domaine pratique l'arrondi mathématique pour l'évaluation des 2 périodes.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).